



L'abandon de la vocation internationale et humaniste de la Révolution haïtienne de 1804 est la conséquence de l'acte diplomatique infâme du 10 janvier 2019!

Par [Joël Léon](#)

Mondialisation.ca, 14 janvier 2019

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#), [Histoire](#), [société et culture](#)

Analyses: [HAÏTI](#)

L'un des aspects fondamentaux de la révolution haïtienne de 1804 est sa vocation internationale. Les ancêtres savaient pertinemment que la consolidation de l'indépendance acquise passe nécessairement par la libération de tous les autres peuples vivant dans la servitude. Ainsi est formulée la base de la diplomatie haïtienne, « Le pays de Jean Jacques Dessalines et d'Alexandre Pétion doit être toujours du cote des faibles et des persécutés ». Ce concept a pris forme à travers plusieurs expéditions vers des foyers de luttes révolutionnaires, à la Jamaïque, l'île Saint Martin, la Grande Colombie, la Grèce en 1822 et toute l'Amérique du sud. Malheureusement, les intérêts personnels mesquins des hommes politiques ne cessent de mettre à mal la vocation internationale et humaniste des pères-fondateurs de la nation. Les exemples suivants soutiennent la thèse de l'erreur de nos leaders.

Le 17 avril 1825, le président à vie Jean Pierre Boyer_ contraint par des pressions internationales, spécialement celles de la France et des autres pays occidentaux, et acculé par une opposition nationale de fortes magnitudes_ ne pouvait tenir tête à ces deux compressions. Il était condamné à prendre une ultime décision.

Il a fait le pire des choix en baissant pavillon devant la demande française pour payer 150 millions de francs en or pour reconnaître l'indépendance nationale du pays et, du coup, son gouvernement. Une indépendance acquise au prix fort du sang. En agissant de la sorte, il se donnait une certaine latitude et n'avait qu'à faire face seulement à la rébellion interne. Donc, il a choisi de rester au pouvoir au détriment de l'intérêt supérieur de la nation. Il a fallu plus d'un siècle, jusqu'en 1946, pour payer cette dette injuste à l'état français, somme qui équivaut aujourd'hui (en 2019) à plus de 22 milliards de dollars.

En 1937, plus de 25.000 compatriotes haïtiens furent lâchement assassinés, sous l'ordre direct du président d'alors Rafael Leonidas Trujillo y Molina, en plein territoire dominicain. Ce dictateur était allé plus loin pour justifier ce massacre. Il argumentait que Dominicains se plaignaient « des déprédations par les Haïtiens (...). Je vais corriger cela. Et nous avons déjà commencé à remédier à la situation. Trois cents haïtiens sont morts aujourd'hui à Banica. Ce remède va se poursuivre. » Le gouvernement haïtien de l'heure décida de marcher sur les traces de Boyer en guise de défendre l'honneur national. Sous la pression

des États-Unis et d'autres pays de la région, Sténio Vincent opta pour la négociation en exigeant des réparations pour les 25.000 haïtiens assassinés. Ceci, malgré l'opposition déclarée d'une fraction de l'armée haïtienne qui voulait venger le sang de leurs frères, en déclarant la guerre à la République Dominicaine. L'histoire rapporte que tous ces militaires aguerris furent emprisonnés ou tout bonnement congédiés. Malgré tout, le gouvernement voisin refusa d'honorer le contrat de dommages-intérêts signé avec son homologue haïtien. Pas une centime rouge n'a été versée dans les cuits de Sténio Vincent !

En 1962, l'intellectuel noiriste, François Duvalier, marchant sur les pas de ces deux prédécesseurs, Boyer et Vincent, a donné le vote d'Haïti aux États-Unis pour expulser Cuba, un pays frère, de l'Organisation des États Américains (OÉA), pour la modique somme de 2.800.000 dollars. C'était le vote de la honte et injuste contre notre voisin immédiat séparé seulement par le Canal du Vent. Il fallait attendre 34 ans, soit le 6 février 1996, pour qu'enfin l'ex-président Jean Bertrand Aristide rende justice au peuple cubain en rétablissant les relations diplomatiques entre les deux peuples.

Au mois de septembre 2018, le gouvernement haïtien s'était abstenu lors du vote d'expulsion de la République Bolivarienne du Venezuela de l'OEA. Compte tenu de la proximité géopolitique d'Haïti et la nature vassale du régime en fonction, cet acte politique était tolérable. Donc, on s'attendait à ce qu'Haïti reconduisît le même vote ce 10 janvier 2019 au cours de la séance de la non reconnaissance de Nicolas Maduro comme président légitime du Venezuela. Mais, ceux qui sont au pouvoir actuellement ne sont pas qualifiés pour jouer ce rôle. Ils ignorent tout de la formule sacrée " Que le pays de Jean Jacques Dessalines et d'Alexandre Pétion doit être toujours du côté des faibles et des persécutés."

L'actuel gouvernement de doublure haïtien a changé le vote parce que le sieur Kenneth Merten, le sous-secrétaire d'état américain aux affaires hémisphériques, a promis à Jovenel Moïse l'entier soutien du département d'état à son gouvernement et, par ricochet, la garantie du retour de Joseph Martelly au pouvoir en 2022.

Haïti a voté pour ne pas reconnaître Nicolas Maduro comme président du Venezuela. Tout le monde connaît ma position à ce sujet. Je n'ai aucun respect pour le dirigeant vénézuélien à cause de son inconditionnel soutien aux dilapidateurs des fonds pétrocaribe. Cependant, il s'agit d'une question d'un grand principe historique légué par les pères-fondateurs de la nation, laquelle consiste à se solidariser avec les peuples opprimés, de tenir la dragée haute aux bourreaux qui répriment les faibles, et de ne jamais s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre état souverain.

J'ai entendu certains dirent que le vote est politiquement profitable à Jovenel Moïse pour rester au pouvoir. Cette approche simpliste ne correspond pas à la dimension du débat. D'abord, en matière de droit international public, l'individu n'existe pas. Il s'agit d'une question d'état. L'histoire retiendra que l'état d'Haïti avait honteusement voté contre le Venezuela. Jovenel Moïse ne représente et ne représentera rien dans cette équation d'histoire perpétuelle.

Les dirigeants politiques qui se sont succédés au pouvoir à partir de 1986 ne sont pas qualifiés pour occuper cette haute fonction d'état. Cette qualification dont il est question ici n'a rien à voir avec les études académiques ou le privilège d'enseigner dans les plus prestigieuses universités du monde. Non! C'est un plus, certes; mais, cela ne s'arrête pas là. L'important réside en sa faculté de saisir le hauts faits de l'histoire, à être habité par le noble sentiment qui pousse les grands hommes à dépasser les limites du régulier pour

adopter l'immuable comme boussole, c'est-à-dire, l'IMMORTALITÉ ! Toussaint Louverture, Jean Jacques Dessalines, François Cappoix, Henry Christophe avaient tous compris que ce bout de terre était plus important qu'eux-mêmes. Malheureusement, leurs exemples n'ont pas fait école.

Jean Bertrand Aristide, en dépit de ses verbes enflammés, n'avait pas compris qu'il aurait fait mieux de mourir en exil que de décréter un embargo commercial et financier contre son propre pays, ni de retourner au pouvoir dans les fourgons de l'armée américaine comme force d'occupation.

Sténio Vincent, malgré sa qualité d'intellectuel de belle eau, n'avait pas su prendre la décision qui s'imposait en 1937, i.e. prendre le chemin du devoir, déclarer la guerre à la République Dominicaine pour crime contre l'humanité, suite à la barbarie génocidaire de son leader Trujillo.

De plus, François Duvalier, grand intellectuel noiriste de son état, ignorait que la ligne diplomatique nationale a été déjà tracée par les ancêtres, à savoir qu'Haïti doit être toujours du côté des opprimés, non des oppresseurs, pour ne pas voter l'expulsion de Cuba de l'OÉA en faveur d'un poignet de dollars.

Enfin, Jovenel Moïse, l'actuel président, ne semblait pas peser le poids de son infamie. En votant contre le Venezuela, il a effacé plus de 200 ans d'histoire qui a été toujours le symbole de notre grandeur de peuple juste pour conserver le pouvoir. Il n'avait pas appris que la vocation historique de la nation haïtienne est l'universalité libératrice. C'est ce qui nous définit comme peuple et qui soulève l'admiration des plus grands penseurs des 2 derniers siècles passés. Jovenel Moïse ne cerne pas la sensibilité historique derrière la libération de l'Amérique Latine par Dessalines et Pétion. Cet acte est devenu un fulgurant héritage racial que les authentiques nègres de tous les continents maîtrisent très bien, et ils l'utilisent comme argument pour anéantir les positions préjudiciables des racistes dans le monde.

Jovenel Moïse a fait un tort irréparable au pays. Il ne le sait même pas. Il a hypothéqué, avec ce vote répréhensible, l'avenir de plusieurs générations de jeunes intellectuels haïtiens éparpillés dans le monde. Il a mis à mal l'humanisme singulier des fondateurs de cette grande nation.

Donc, la génération post 86, à l'exception de Lelsy Saint Roc Manigat, malgré les circonstances troublantes entourant son accession au pouvoir en 1988, nul d'entre eux n'était qualifié pour occuper la plus haute fonction de l'état rebelle d'Haïti. Tous ces présidents et chefs de gouvernement ont lamentablement échoué, les pires d'entre eux sont Martelly et J. Moïse.

Ils n'avaient pas compris qu'à côté du développement matériel d'Haïti, il y avait l'autre urgence beaucoup plus fondamentale, celle de l'immatériel qui consiste à inculquer à cette génération les avantages de concevoir le devenir de la nation dans une perspective collective et nationale. Une qualité qui n'a cessé de faire défaut à la nation et que les ennemis perpétuels d'Haïti utilisent sciemment pour nous marginaliser.

La nation haïtienne est une maïeuticienne de chefs. Nous sommes un peuple de leaders. Ce n'est pas par hasard que depuis le soulèvement au Morne Rouge dit « Bois-Caïman » (août 1991) jusqu'au premier janvier 1804, notre pays ait produit une vingtaine de chefs de la

dimension des plus grands: Boukman, Mackandal, Toussaint, Dessalines, François Capois, Marie Jeanne, Boisrond Tonnerre...Notre destinée est liée au mystère de l'homme noir qu'il faut guider vers la gloire, dont Haïti seule a le secret.

Ce 10 janvier 2019 est une date fatidique que personne ne doit oublier!

Joël Léon

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Joël Léon](#), Mondialisation.ca, 2019

Articles Par : [Joël Léon](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca